

WEST AFRICA SUSTAINABLE OCEAN PROGRAMME

- Gouvernance des océans
- Économie bleue durable
- Préservation des écosystèmes

Facilité Bleue
17/11/2025

Mis en œuvre par :

En partenariat avec :

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
LISTE DES ABREVIATIONS	3
CONTEXTE	4
A. PRÉSENTATION DU WASOP	4
B. OBJECTIFS ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DU PILIER II DE WASOP – SBE (« SUSTAINABLE BLUE ECONOMY »)	5
OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS DE LA FACILITE BLEUE	6
A. OBJECTIFS DE LA FACILITÉ BLEUE	6
B. RÉSULTATS ATTENDUS DE LA FACILITÉ BLEUE	7
APPROCHE DE MISE EN ŒUVRE	9
DESCRIPTION DES TYPES D’ASSISTANCE	10
A. ASSISTANCE TECHNIQUE « FONDAMENTAUX »	10
B. ASSISTANCE TECHNIQUE « FINANCEMENTS STRUCTURANTS »	12
C. FENÊTRE RÉGIONALE	13
D. FENÊTRE NATIONALE	15
E. BUDGET	17
BENEFICIAIRES DE LA FACILITE BLEUE	17
A. BÉNÉFICIAIRES	17
<i>Bénéficiaires de l’enveloppe pays</i>	18
<i>Bénéficiaires de l’enveloppe régionale</i>	18
B. CRITÈRES D’ÉLIGIBILITÉ	19
C. CRITÈRES D’ÉVALUATION	19
GOVERNANCE ET FONCTIONNEMENT DE LA FACILITE BLEUE	20
A. GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT DE L’AT « PAYS »	20
<i>Etape préliminaire : Lancement de la Facilité Bleue et webinaire de présentation</i>	20
<i>Etape 1 : Expression d’intérêt</i>	20
<i>Etape 2 : Requête d’assistance technique</i>	20
<i>Etape 3 : Analyse et sélection des requêtes d’assistance technique</i>	20
<i>Etape 4 : Plan d’Appui / Termes de référence</i>	20
<i>Etape 5 : Mise en œuvre de l’assistance technique</i>	21
<i>Etape 6 : Rapport de clôture, capitalisation, retour d’expérience</i>	21
B. GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT DE L’AT « RÉGIONALE »	21
C. PARAMÈTRES CLÉS	21
<i>Effet de levier</i>	21
<i>Un système de suivi rigoureux pour mesurer le levier généré</i>	22
D. COMMUNICATION	22
ANNEXE 1 : PROJET DE GRILLE D’ÉVALUATION DES REQUETES	24
ANNEXE 2 : PACKAGES D’AT « FONDAMENTAUX » AU NIVEAU NATIONAL	26

LISTE DES ABREVIATIONS

AAP	Appel à Projets
AFD	Agence Française de Développement
AFO	Afrique de l'Ouest
AT	Assistance Technique
BAD	Banque Africaine de Développement
BCEAO	Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BIDC	Banque d'investissement et de développement de la CEDEAO
BM	Banque Mondiale
BOAD	Banque Ouest-Africaine de Développement
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
EBDI	Economie bleue durable et inclusive
EF	Expertise France
ESG	Environnemental, Social and Gouvernance
FAO	Food and Agriculture Organization (Organisation pour l'alimentation et l'agriculture)
FB	Facilité Bleue
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GEF	Global Environment Facility
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
KPI	Key Performance Indicator
MPME	Micro, Petites et Moyennes Entreprises
NSIA	Nigeria Sovereign Investment Authority
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
WASOP	West Africa Sustainable Ocean Programme

Contexte

A. PRESENTATION DU WASOP

Le Programme pour un Océan Durable en Afrique de l'Ouest (WASOP), financé par l'Union européenne à hauteur de 59 millions d'euros, constitue une initiative majeure pour accompagner la gestion durable et intégrée des ressources marines et côtières de la région. Il s'agit d'un investissement stratégique qui vise à réconcilier protection des écosystèmes et développement économique, dans un contexte où les océans représentent à la fois un capital naturel vital et un moteur central de croissance.

L'Afrique de l'Ouest (AFO) se caractérise par une très forte dépendance à ses zones côtières : plus d'un tiers de la population y réside, et les activités maritimes — pêche, aquaculture, transport maritime, exploitation énergétique, tourisme côtier — contribuent à plus de 55 % du PIB régional. Pourtant, ces richesses sont gravement menacées. Environ 40 % des stocks halieutiques sont déjà surexploités ou épuisés, l'érosion côtière gagne du terrain, les mangroves et herbiers marins déclinent, et les effets du changement climatique accentuent les vulnérabilités. À cela s'ajoutent des problèmes de gouvernance, avec des cadres institutionnels et réglementaires fragmentés, qui peinent à endiguer la pêche illicite ou à protéger efficacement la biodiversité.

Face à ces défis, WASOP entend bâtir une réponse cohérente et intégrée, en s'inscrivant dans les grandes orientations internationales, notamment l'Agenda 2063 de l'Union africaine, qui prône une « Afrique bleue et prospère », et le Pacte Océan de l'Union européenne, qui inscrit la durabilité marine au cœur des partenariats extérieurs. Le programme se fonde sur une approche dite « Seascape », qui considère le paysage marin et côtier dans toutes ses dimensions — écologique, économique, sociale et institutionnelle — et qui privilégie des solutions concertées à l'échelle régionale.

L'objectif global de WASOP est de promouvoir une gouvernance partagée et durable des océans, capable de renforcer la sécurité alimentaire, de stimuler une croissance économique inclusive, et de préserver les écosystèmes qui soutiennent la vie et les moyens de subsistance des populations. Pour atteindre ces ambitions, le programme s'articule autour de trois piliers complémentaires :

1. Pilier I – Renforcer la gouvernance océanique et promouvoir une pêche durable : il s'agit de lutter efficacement contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN), d'améliorer la gestion scientifique des ressources halieutiques, et d'harmoniser les réglementations régionales. Ce pilier met également l'accent sur le rôle central de la pêche artisanale et sur le renforcement des organisations professionnelles de pêcheurs, afin de garantir la durabilité des ressources et l'équité dans leur répartition.
2. Pilier II – Développer une économie bleue durable et inclusive : l'économie bleue est envisagée comme un moteur d'innovation, d'entrepreneuriat et de création d'emplois, notamment pour les jeunes et les femmes. Le programme entend soutenir des filières durables et émergentes, telles que l'aquaculture responsable, les énergies marines renouvelables ou la valorisation des déchets plastiques. Il s'agit également d'attirer l'investissement privé à travers des mécanismes de financement innovants et de renforcer les capacités institutionnelles pour que la croissance bleue profite à l'ensemble des sociétés ouest-africaines.
3. Pilier III – Protéger et restaurer les écosystèmes marins et côtiers : au cœur de ce pilier se trouve la préservation du capital naturel de la région. WASOP contribuera à développer et à connecter un réseau cohérent d'aires marines protégées, en lien avec les objectifs internationaux « 30x30 » de protection de la biodiversité. Il encouragera aussi la restauration des mangroves, la création de

zones transfrontalières de conservation et l'implication directe des communautés locales via des mécanismes participatifs et des financements à petite échelle.

Le programme est mis en œuvre dès 2025 pour une durée de cinq ans, couvrant treize pays côtiers d'Afrique de l'Ouest : Bénin, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mauritanie, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, et Togo.¹ Sa gouvernance repose sur une collaboration étroite entre la Commission de la CEDEAO, les organisations régionales spécialisées, et un noyau d'acteurs opérationnels : Expertise France, qui assure la coordination générale du programme via le *Blue Hub* et pilote le pilier II ; la FAO, l'ICCAT, l'EFCA et les commissions sous-régionales des pêches (CSRP et CPCO) pour le pilier I ; et enfin l'UICN pour le pilier III.

WASOP n'est pas seulement un programme de coopération : c'est une initiative régionale ambitieuse qui cherche à transformer les défis océaniques en opportunités de développement durable. Son ambition est de permettre à l'Afrique de l'Ouest de tirer parti de l'immense potentiel de ses ressources marines pour bâtir un avenir plus prospère, plus inclusif et plus résilient, où les bénéfices de l'économie bleue sont partagés par tous.

B. OBJECTIFS ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE DU PILIER II DE WASOP – SBE (« SUSTAINABLE BLUE ECONOMY »)

Le pilier II du WASOP, dédié au développement d'une économie bleue durable et inclusive, s'inscrit dans la stratégie Global Gateway de l'Union européenne, qui vise à établir des connexions équilibrées et respectueuses entre les peuples et leur environnement. En Afrique de l'Ouest, où les océans et les zones côtières représentent à la fois une source de richesse et un espace de vulnérabilité, ce pilier poursuit un objectif ambitieux : favoriser l'émergence d'un modèle économique reposant sur des pratiques innovantes, inclusives et résilientes face au changement climatique. L'idée est de considérer l'économie bleue comme un levier de prospérité partagée et de sécurité alimentaire, tout en garantissant la protection des écosystèmes marins et côtiers dont dépendent les populations locales.

Le pilier II vise à mobiliser l'ensemble des acteurs de la région, qu'il s'agisse des institutions publiques, du secteur privé, des chercheurs, des organisations de la société civile ou encore des partenaires techniques et financiers. Il adopte une approche intégrée qui associe gouvernance, conservation des ressources et promotion d'activités économiques durables.

Sa mise en œuvre repose sur un ensemble de mécanismes concrets, conçus pour accompagner à la fois la formulation des politiques, l'appui technique, le financement de projets pilotes et la création de réseaux de coopération.

Parmi ces mécanismes figure la « Facilité Bleue », plateforme de services permettant de répondre aux besoins spécifiques exprimés par les institutions nationales et régionales pour soutenir le développement de l'économie bleue durable en Afrique de l'Ouest.² Ce mécanisme répond au constat souvent partagé identifiant les déficits de capacités comme un obstacle majeur pour le développement de l'économie bleue. La Facilité Bleue permet de fournir une assistance technique sur mesure, d'accompagner la conception de stratégies et de cadres réglementaires, et de renforcer les compétences locales à travers des formations ciblées. Elle facilite également la sélection d'experts régionaux et internationaux et offre un appui dans la mobilisation des financements, en orientant les

¹ Les langues de travail du WASOP sont le français, l'anglais et le portugais. Tous les documents officiels et publics produits par le WASOP seront disponibles dans ces trois langues.

² Le Pilier II de WASOP prévoit également la création d'un appel à projets permettant de soutenir des actions pilotes concrètes dans les différents domaines de l'économie bleue durable et la mise en place d'un « Réseau des praticiens de l'économie bleue » (voir documents de présentation spécifiques).

acteurs vers les mécanismes financiers existants et en favorisant la structuration de projets bancables. La Facilité Bleue (FB) vise ainsi à créer un environnement propice aux investissements dans l'économie bleue, notamment grâce à la réduction des obstacles techniques et institutionnels.

L'inclusivité constitue un principe directeur, avec une attention particulière portée à la participation des femmes, des jeunes et des communautés locales, afin de garantir une répartition équitable des bénéfices et un ancrage social fort.

Ainsi conçu, le pilier II ne se limite pas à un soutien ponctuel à des projets ou à une assistance technique isolée. Il vise à **soutenir la mise en place d'un véritable écosystème favorable à l'émergence d'une économie bleue compétitive et résiliente en Afrique de l'Ouest**. En mobilisant les compétences, en stimulant l'innovation, en connectant les acteurs et en facilitant l'accès au financement, il contribue à inscrire la région dans une trajectoire de développement durable, où la protection de l'océan et la prospérité des populations sont indissociablement liées.

Objectifs et résultats attendus de la Facilité bleue

A. OBJECTIFS DE LA FACILITE BLEUE

La Facilité Bleue constitue l'un des instruments opérationnels centraux du Pilier II du programme WASOP. Elle a été conçue comme un mécanisme innovant de coopération entre les pays du littoral ouest africain, les organisations régionales d'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne, afin de renforcer la protection et la valorisation durable de l'océan. Cette initiative s'inscrit dans le cadre du Global Gateway et du Pacte européen pour l'Océan, qui visent à promouvoir des partenariats équilibrés, durables et inclusifs entre l'Europe et ses partenaires internationaux.

L'objectif général de la « Facilité Bleue » est de **soutenir le développement d'une économie bleue durable et inclusive aux niveaux national et régional en Afrique de l'Ouest**. Plus spécifiquement, cette facilité vise à fournir une assistance technique de manière réactive et flexible pour répondre aux besoins des pays couverts par le WASOP en tenant compte de leur état d'avancement dans le développement d'une économie bleue durable et inclusive et des défis auxquels ils peuvent être confrontés à cette fin, notamment en termes de gouvernance et de financement.

Plus spécifiquement, la Facilité Bleue poursuivra quatre objectifs opérationnels :

- **Apporter une assistance technique flexible et sur mesure** : la Facilité permettra de mobiliser rapidement des experts qualifiés et de déployer des missions d'appui en fonction des besoins exprimés par les pays ou les organisations régionales. Ces appuis couvriront des domaines variés tels que l'élaboration de cadres réglementaires, la planification de politiques publiques, la préparation de projets d'investissement, ou encore l'intégration de normes environnementales et sociales dans les stratégies nationales.
- **Renforcer les capacités institutionnelles et humaines** : un volet central de la Facilité sera de consolider les compétences des administrations, des agences spécialisées, des collectivités locales et des acteurs privés (y compris du secteur bancaire et financier) engagés dans l'économie bleue.

Des formations, ateliers, programmes de mentorat et transferts de compétences pourront être organisés afin de doter les pays de l'expertise nécessaire pour planifier et mettre en œuvre des projets bleus de manière autonome et durable.

- **Faciliter l'accès au financement** : la Facilité jouera un rôle d'interface entre les porteurs de projets et les bailleurs de fonds, en soutenant la structuration de projets bancables et en accompagnant les acteurs dans la mobilisation de ressources financières adaptées. Elle pourra notamment contribuer à rapprocher les projets des guichets internationaux (Fonds vert pour le climat, Fonds pour l'environnement mondial, banques multilatérales de développement) et des institutions financières régionales (BOAD, EBID).
- **Assurer la conformité avec les standards européens et internationaux** : la Facilité veillera à ce que les politiques et projets soutenus respectent les principes de durabilité environnementale, de bonne gouvernance, de transparence et d'équité sociale. Elle favorisera l'intégration systématique des dimensions genre, inclusion des jeunes, et évaluation des impacts socio-environnementaux, en cohérence avec les standards de l'Union européenne et les objectifs de développement durable (ODD).

En résumé, la Facilité Bleue se présente comme un catalyseur régional, destiné à accompagner les pays d'Afrique de l'Ouest dans leur transition vers une économie bleue durable et inclusive. Elle vise à renforcer la gouvernance, à combler les déficits de capacités, à faciliter l'accès aux financements, et à garantir que les interventions mises en œuvre respectent les standards de durabilité et de bonne gouvernance.

B. RESULTATS ATTENDUS DE LA FACILITE BLEUE

La Facilité Bleue, produira des effets tangibles et mesurables à différentes échelles géographiques – nationale, régionale et internationale – et temporelles – court, moyen et long terme. Les deux principaux résultats attendus sont :

Résultat attendu 1 : un cadre propice au développement de l'économie bleue durable est mis en place en AFO

Le premier résultat attendu de la Facilité Bleue est la mise en place d'un cadre plus propice au développement de l'EBDI en Afrique de l'Ouest. Afin d'obtenir ce résultat, la Facilité Bleue pourra :

- Appuyer les processus d'élaboration, consultation et validation des documents stratégiques aux niveaux national et régional
- Promouvoir une gouvernance intersectorielle et multi-acteurs et une intervention coordonnée des organisations régionales et banques de développement en faveur d'une EBDI en AFO
- Soutenir l'innovation, l'entrepreneuriat, le renforcement des compétences, l'enseignement, la territorialisation dans une optique EBDI

Résultat attendu 2 : l'accès au financement pour l'économie bleue durable en Afrique de l'Ouest est amélioré

Le second résultat attendu de la Facilité Bleue est l'amélioration de l'accès au financement pour l'EBDI en AFO. Afin d'obtenir ce résultat, la Facilité Bleue pourra :

- Promouvoir et faciliter la mobilisation de financements provenant de sources variées, y compris par l'utilisation de mécanismes innovants ou fondés sur le marché
- Soutenir l'émergence de guichets dédiés à l'EBDI

La FB vise un « effet de levier » important pour catalyser le développement de l'EBDI : levier recherché de 1 pour 5 à 1 pour 10. Voir infra section « Effet de levier » dans la Partie VI pour plus de détails.

Les résultats attendus peuvent être regroupés selon trois horizons temporels : court, moyen et long terme.

À court terme (1 - 2 ans)

- **Appuis techniques ciblés et réactifs** : les pays WASOP pourront bénéficier rapidement de programmes d'assistance technique adaptés à leurs besoins, permettant d'élaborer ou d'actualiser des stratégies nationales d'économie bleue, de préparer des projets pilotes ou encore de renforcer les cadres réglementaires liés à la pêche, à l'aquaculture ou à la protection côtière.
- **Premiers projets structurés** : des projets pourront être accompagnés pour accéder à des financements nationaux, régionaux ou internationaux.
- **Synergie avec le Réseau des Praticiens, visibilité accrue des initiatives bleues** : la diffusion d'outils de communication et la discussion des projets d'AT soutenus par la FB au sein du réseau des praticiens permettront en outre de renforcer la notoriété des solutions développées dans la région et d'attirer l'attention des investisseurs.

À moyen terme (2 - 4 ans)

- **Pipeline consolidé de projets bancables** : la Facilité contribuera à la structuration de projets "prêts à pré-instruction" selon les critères des principaux financeurs (Banque mondiale/IDA & IFC, BAD, BEI/EFSD+, BOAD, BIDC, banques locales, fonds d'investissement), couvrant des secteurs variés (aquaculture durable, énergies marines renouvelables, écotourisme, gestion circulaire des déchets, restauration des mangroves, etc.) et pourra soutenir les mises en relation financeurs/investisseurs.
- **Amélioration des capacités institutionnelles** : les administrations nationales et les organisations régionales disposeront de compétences accrues pour intégrer l'économie bleue durable dans leurs politiques publiques, avec des stratégies cohérentes, harmonisées et mieux financées.
- **Renforcement de capacités pour le financement et émergence de référentiels régionaux pour le financement de l'économie bleue durable** : les institutions financières (publiques/commerciales) sont formées/sensibilisées au potentiel et caractéristiques du secteur, émergence d'une taxonomie et d'outils « communs » de l'économie bleue durable dans la région, des référentiels ESG, critères d'analyse, etc. incluant les standards internationaux et bénéficient d'échanges entre pairs et opportunité de montage de partenariat au sein de la coalition océan de la FICS.
- **Intégration des dimensions sociales et inclusives** : prise en compte du genre améliorée dans les politiques publiques d'économie bleue durable, améliorant ainsi la justice sociale dans les filières bleues.

Le renforcement des capacités du cadre institutionnel ouest africain de l'environnement des affaires de l'économie bleue durable et l'usage de référentiels commun au sein de la région améliorent la lisibilité et l'attractivité régionale.

À long terme (au-delà de 4 ans)

- **Accès renforcé aux financements internationaux** : les projets appuyés pourront mobiliser de nouveaux flux financiers auprès du FVC, FEM, marché carbone, IFIs (Banque mondiale, BAD, BEI, AFD, etc.) etc.

- **Accès à des instrument de financement bleu innovants / à des lignes de crédit bleu** : des outils / lignes de financement bleu publiques et/ou privées sont élaborées avec les institutions financières régionales (de type BOAD/BIDC) ou nationales (banques publiques/et ou commerciale incluant aussi la microfinance) à travers des partenariats stratégiques avec les IFIs et acteurs de la finance bleue incluant les instruments d'intermédiation / blended / garantie etc.
- **Synergies régionales** : les expériences capitalisées dans un pays pourront être partagées et reproduites dans la région notamment à travers l'animation du réseau des praticiens.
- **Transformation structurelle de l'économie bleue** : les socles posés avec l'AT de la FB (cadres, capacités, pipeline pré-bancable, outillage ESMS/taxonomie) permettent, avec les lignes opérées par les partenaires financiers, l'émergence d'un tissu économique bleu plus diversifié, compétitif et résilient, mieux aligné sur les priorités nationales et régionales.

Approche de mise en œuvre

Des fondamentaux aux financements structurants

La Facilité offre un large éventail d'intervention à la demande. Elle propose à la fois une assistance technique (AT) visant à mettre en place les fondamentaux (stratégie, plan d'investissement, cadre de gouvernance, environnement propice à l'EBD, etc.) et une assistance plus directement axée sur la structuration de projets et l'accès à des financements adaptés, qui n'a de sens que si les fondamentaux sont en place.

La Facilité Bleue appuiera simultanément des initiatives nationales et régionales. Elle offre une assistance technique sur les « fondamentaux » pour soutenir l'élaboration de stratégies, plans d'investissements, cadres de gouvernance selon les besoins et requêtes exprimé(e)s par les pays bénéficiaires. Elle offre également une assistance technique « financements structurants » au niveau pays et au niveau régional. Ces « chantiers » seront entrepris conjointement car la mise en place des « fondamentaux » EB dans un maximum de pays WASOP est un prérequis de l'atteinte des résultats de l'AT « financements structurants » (AT régionale, mise en place de lignes de financement, etc.).

A titre d'exemple, la Facilité Bleue accompagnera la BOAD et la BIDC dans l'élaboration d'une feuille de route et d'outils internes dédiés à l'EBD (assistance « fondamentaux ») tout en soutenant le montage d'une ligne de financement en partenariat avec les IFIs ou le dépôt d'un dossier auprès du Fonds Vert Climat (assistance « financements »).

La complémentarité de ces différents types d'AT garantit un équilibre entre efficacité à court terme (AT « fondamentaux ») permettant des résultats rapides, préalables essentiels pour rechercher et viser l'ambition à long terme (AT « financements structurants »). Elle permet de sécuriser des résultats de court terme, posant les fondations d'une transformation structurelle et durable de l'économie bleue durable en Afrique de l'Ouest.

À la demande

La facilité est déployée sur la base de formulaires d'expression d'intérêt et de requêtes issus des pays bénéficiaires WASOP (voir infra Gouvernance et projet de formulaire). Une fois la requête validée par WASOP, la facilité est déployée avec un cadrage précis initial de l'intervention qui fait l'objet d'une co-construction entre WASOP et le bénéficiaire (voir infra).

Effet de levier

L'effet de levier est la capacité d'un projet financé par la Facilité Bleue à s'appuyer sur des investissements ou partenariats existants ou à attirer d'autres appuis ou investissements pour amplifier l'impact et la durabilité de l'assistance technique demandée.

Par exemple, les demandeurs peuvent solliciter la FB pour des besoins précis qui bloquent le développement de leur projet (ex. : finaliser une norme, structurer un modèle de paiement ou de financement, etc.). La FB peut contribuer à lever ces freins techniques ou réglementaires.

Les requêtes d'assistance technique démontreront une vision claire de cet effet levier en expliquant :

- Comment l'expertise de la FB pourrait améliorer le cadre institutionnel/environnement des affaires qui ne peut se faire sans l'apport de l'assistance technique, ou qui garantit la réalisation avec l'apport de l'assistance technique ;
- Que le demandeur a bien mobilisé des partenaires techniques et financiers ou comment il compte mobiliser d'autres partenaires techniques et financiers pour l'atteinte des objectifs du projet.

A ce titre, la Facilité Bleue peut, en complément, mobiliser des partenariats dans la conception et le déploiement des assistances techniques.

L'approche « seascape »

L'approche seascape est un des points cardinaux de la boussole WASOP et constitue un référentiel géographique/territorial défini à l'échelle de l'ensemble de l'aire d'intervention (discrimination des paysages marins à différentes échelles en fonction de l'intervention afin de disposer d'un référentiel commun, dans un souci de cohérence). Cette approche est un point de départ permettant de structurer la zone d'intervention au plan spatial au-delà des frontières administratives.

L'approche seascape est aussi un outil de conception et de capitalisation. En effet, le territoire est un facteur d'intégration qui favorise les synergies intersectorielles dans un espace commun (approche intégrée). Cela permet de concevoir de manière durable l'intervention en tenant compte des impacts des activités en présence et de l'intervention envisagée.

L'approche seascape aide à la prise de décision pour soutenir le développement des projets de territoires en guidant la conception durable de l'intervention et en incitant le développeur de projet à comprendre comment son intervention s'inscrit dans le paysage marin concerné et bénéficie à celui-ci. Ainsi, les requêtes d'AT seront évaluées à l'aune de comment l'intervention demandée est en cohérence et complémentaire dans le cadre de l'approche paysage avec les actions en cours dans le même espace, contribuant ainsi à l'attractivité du paysage dans lequel elle s'inscrit.

Description des types d'assistance

A. ASSISTANCE TECHNIQUE « FONDAMENTAUX »

Cette assistance technique soutient la mise en place d'un cadre propice au développement de l'économie bleue, le renforcement des capacités, la structuration de projets bancables et l'amélioration de l'accès aux financements, en s'appuyant sur une série de packages prédéfinis et activables rapidement.

Objectif général

Créer un environnement régional et national propice à l'économie bleue durable inclusive en Afrique de l'Ouest et offrir un appui technique structuré, ciblé et flexible aux autorités et porteurs de projets bleus (publics, privés, financiers, ONG) en vue de renforcer leur capacité à mobiliser des financements externes et à structurer des projets solides, conformes aux critères des bailleurs. Ce type d'AT est adapté aux contextes où la priorité est de renforcer les capacités et de mettre en cohérence les stratégies.

Fonctionnement

Les packages sur cette assistance technique « Fondamentaux » sont mobilisables par les pays bénéficiaires, les institutions régionales ou les DUE à travers un processus d'expression de besoin.

Ces packages permettent de faciliter et d'orienter l'émergence des besoins prioritaires et catalyseurs avec des menus permettant de se projeter dans l'opérationnalisation. Cette méthode permet de travailler sur des cadres, outils, référentiels communs tout en laissant l'espace de la co-construction de l'intervention avec les bénéficiaires pour une bonne adéquation.

Tableau 1 : Packages d'assistance technique « fondamentaux » (ATF) proposés

Intitulé du package	Description	Public cible
ATF1 – Stratégie EBDI	Appui à l'élaboration / finalisation des documents cadres stratégiques de planification de l'EBD (stratégie EBDI, plan d'investissement de la stratégie EBDI, stratégie de finance du plan d'investissement et déploiement de la stratégie, arrangements institutionnels pour une bonne gouvernance)	Ministères, agences
ATF2 – Déploiement de la stratégie EBDI	Appui au déploiement de la stratégie EBDI (diagnostic pour booster le déploiement de la stratégie, intégration du genre dans la stratégie EBDI, développement des comptes satellites ³ liés à l'économie bleue, appui au déploiement d'arrangements institutionnels pour une gouvernance intersectorielle, etc.)	Ministères, agences
ATF3 – Cadre de gouvernance	Appui à la mise en place de cadres de gouvernance multisectoriels et participatifs pour l'EBD (clarification des rôles institutionnels, mécanismes de coordination interinstitutionnelle, participation du secteur privé et de la société civile, cadre juridique et réglementaire)	Ministères, collectivités
ATF4 – AT climat des affaires propice EBDI	Appui à l'amélioration du cadre réglementaire, fiscal et institutionnel pour attirer les investissements bleus (réformes pro-investissement, incitations, simplification administrative, PPP pour projets bleus)	Ministères, agences de promotion de l'investissement, secteur privé
ATF5 – AT approche seascape	Appui à la planification intégrée des zones marines et côtières selon une approche écosystémique (zonage, cartographie participative, gestion intégrée des ressources marines, conciliation des usages : pêche, tourisme, conservation, transport maritime)	Collectivités, ministères de l'environnement, pêche, tourisme

³ Les comptes satellites sont des outils statistiques qui permettent d'élaborer des statistiques alternatives sur des sujets spécifiques non représentés spécifiquement dans le Système de Comptabilité Nationale (SCN). Ils sont introduits pour compléter les comptes nationaux et fournir des informations détaillées sur des domaines particuliers, dans ce cas, l'EBD.

Intitulé du package	Description	Public cible
ATF6 – Diagnostic financier de projets bleus	Appui à l'analyse de faisabilité, modélisation économique, analyse de risques (ex. assistance à la BDC pour développer sa stratégie bleue)	Ministères, collectivités, opérateurs
ATF7 – Préparation à la certification/accréditation	Appui à l'obtention de standards (certification pêche durable, label biodiversité, accréditation au GCF)	Agences, ministères, entités régionales
ATF8 – EES et Mesures de sauvegarde	Appui aux évaluations environnementales et sociales, approches inclusives et genre, et mesures de sauvegarde requises lors de l'instruction de nouveaux projets	Ministères, agences, institutions financières
ATF9 – Formation et renforcement de capacités	Sessions de formation sur la finance bleue, le blended finance, les outils de structuration de projet	Fonctionnaires, institutions financières
ATF10 – Appui aux banques à la création d'une stratégie/feuille de route et outils interne adaptés à l'EBD	Assistance pour décliner la stratégie de l'économie bleue régionale dans un plan opérationnel bien défini	BDC, BOAD

B. ASSISTANCE TECHNIQUE « FINANCEMENTS STRUCTURANTS »

Objectif général

L'objectif général de ce type d'AT est d'accompagner la région à catalyser des investissements d'envergure pour l'EBDI à travers l'appui au montage de partenariats stratégiques multi-bailleurs mêlant assistance technique pour montage d'instruments innovants, intermédiation financière, et capacité de financement.

Fonctionnement

- Ce type d'AT fournit le socle d'assistance technique (conseil, structuration, renforcement de capacités, identification de pipelines).
- Les IFs partenaires au niveau international (BEI, BERD, etc.) et régionales comme la BOAD et la BDC mettent à disposition des lignes de crédit thématiques, garanties, ou fonds de co-investissement, adossées à des critères de durabilité bleue.
- Les projets identifiés par la Facilité sont accompagnés jusqu'à leur bancabilité (AT), puis financés partiellement ou totalement via les guichets des IFs.
- Une étroite collaboration entre les bailleurs est une condition sine qua non du succès.

Tableau 2 : Packages d'assistance technique « financements structurants » (ATFS) proposés

Intitulé du package	Description	Public cible
ATFS1 – Appui au montage de dossiers de financement climat/bleu	Accompagnement à la préparation de demandes aux fonds climat, IFs ou bailleurs bilatéraux (cela pourrait comprendre une assistance à la BOAD pour préparer des dossiers de type GEF / Fonds vert climat, par ex)	Institutions publiques, ONG
ATFS2 – Appui à la création d'instruments financiers locaux adaptés à l'EBDI	Assistance à la mise en place de lignes de crédit vertes, fonds régionaux, mécanismes de garantie, carbone bleu, blue bonds, etc.	Banques locales, agences d'investissement, Etat
ATFS3 – Appui à l'intégration et l'implication dans la	Appui du partenaire financier à intégrer la coalition océan, décrypter les outils et standards proposés par la coalition, AT pour une appropriation/déclinaison des outils dans la politique interne, AT pour préparation des portefeuilles de	Banque publique nationale, banque privé nationale

Intitulé du package	Description	Public cible
coalition océan de la FICS	projets en vue des revues de pipe et faciliter la mobilisation de financement / co financement	
ATFS4 – Appui à la préparation de projets bleus	Appui technique ciblé pour la préparation de projets bleus (études, structuration, modélisation, accompagnement réglementaire).	Ministères, collectivités territoriales, entreprises publiques et privées, institutions financières

C. FENETRE REGIONALE

Tandis que les appuis pays préparent des dossiers solides, la fenêtre régionale crée les canaux de financement, les incitations et les outils communs qui accélèrent l'absorption. La CEDEAO permet de créer une cohérence entre les pays et harmonisation des politiques dans un cadre d'intégration économique (CEDEAO) et avec la BOAD et l'UEMOA permet des effets de levier et valeur ajoutée par rapport à l'action nationale pour catalyser des financements adaptés et structurant pour la région en soutien à leurs états membres.

BOAD

Finalité : Doter la BOAD d'une capacité opérationnelle dédiée à la finance bleue afin d'ouvrir la voie à des lignes de financement spécifiques et à des mécanismes de partage des risques au bénéfice des pays WASOP.

Proposition d'activités :

- Élaboration d'une feuille de route « Blue Window » couvrant le secteur public et le secteur privé.
- Diffusion et appropriation des sauvegardes environnementales et sociales à travers le cadre régional FICS Océan et les réseaux techniques.
- Mise à niveau du dispositif interne de gestion environnementale et sociale, y compris procédures, guides, formulaires et contrôle qualité.
- Développement d'une taxonomie interne de projets bleus alignée sur les référentiels internationaux et adaptée aux réalités UEMOA et au-delà si pertinent.
- Préparation côté sponsor d'une Concept Note au Fonds vert pour le climat et d'un PIF GEF pour un programme multi pays.
- Cadrage technique et juridique de deux lignes de financement, l'une orientée secteur public, l'autre secteur privé, assorties d'un schéma indicatif de garanties et de mécanismes de réduction du risque.
- Développement d'un pipeline multi pays recevable, avec critères d'éligibilité, fiches projet standard et gabarits (modèles standardisés) de diligence.

Effet levier visé :

- Volume de lignes visé entre 40 et 60 millions d'euros à horizon 18 à 24 mois.
- Levier additionnel via l'adoption de la taxonomie qui facilitera la réplique auprès de banques commerciales partenaires.

Risques et parades : Risques de calendrier côté bailleurs climat et de charge interne. Parades prévues avec un calendrier jalonné, un comité technique conjoint EF BOAD, et l'activation de demandes PPF ou PPG pour sécuriser les ressources de préparation.

Lignes « bleues » BOAD (publique & privée) avec adossement climat

Objectifs

Ouvrir deux lignes régionales (secteur public et secteur privé) appuyées par une taxonomie bleue, un ESMS mis à niveau et des dépôts climat (CN/PIF) pour bonifier le coût du capital.

Résultats/impacts & bénéficiaires

Volume cible 40–60 M€ à 18–24 mois ; projets publics (chaînes du froid, ports verts, restauration côtière) et privés/PPP (aquaculture, transformation, économie circulaire, autre à confirmer).
Bénéficiaires : ministères/collectivités, opérateurs privés/PME.

Partenaires de mise en œuvre

BOAD, tutelles sectorielles/Finances, banques locales.

Partenaires financiers / fonds sollicités

BEI, BAD, Banque mondiale/IFC, AFD ; guichets climat (GCF/GEF) via entités accréditées.

Montant mobilisable envisagé

40–60 M€ (phase initiale).

Requis techniques et financiers

Taxonomie/ESMS harmonisés ; pipeline FB normalisé (Menus B/C) ; schéma de garanties.

Calendrier (préparation → first closing)

18–24 mois : feuille de route, dépôts climat, négociations cofinancements, mise en vigueur.

Probabilité de succès

Élevée, sous réserve de tenir les jalons climat et d'alimenter le pipeline.

BIDC

Finalité : Poser les bases d'une première ligne bleue pilote à la BIDC et diffuser les standards de sauvegardes et de reporting via les cadres régionaux existants.

Proposition d'activités financées :

- Élaboration d'une feuille de route finance bleue de la BIDC avec priorités sectorielles et critères d'éligibilité.
- Diffusion et appropriation des sauvegardes environnementales et sociales à travers le cadre régional FICS Océan et les réseaux techniques.
- Appui technique à l'initiative WAICSA pour aligner les besoins d'investissement avec les cadres de résilience côtière.
- Readiness interne à la mise en place d'une ligne bleue pilote incluant procédures d'origination, formats de dossiers, grille de scoring, règles de cofinancement et de suivi d'impact.
- Assistance logistique et experte pour les interactions avec la CEDEAO et les pays afin de sourcer une première cohorte de projets.

Effet levier attendu : taille de la ligne pilote entre 15 et 30 millions d'euros à 18 à 24 mois.

Risques et parades : Contraintes de capacités et de gouvernance. Parades avec un appui pas à pas, des modèles prêts à l'emploi et une coordination étroite avec la CEDEAO pour réduire les coûts de transaction.

CEDEAO

Coordination WASOP :

Finalité : Créer des conditions régionales propices à l'investissement bleu en agissant sur les politiques climatiques, commerciales et douanières, et en finançant la préparation de projets par des mécanismes readiness.

Activités financées :

- Stratégie régionale économie bleue durable avec objectifs, cibles et mesures d'accompagnement, y compris les mesures d'harmonisation et/ou de convergence des politiques nationales, dans les domaines où l'intervention régionale est complémentaire de l'action mise en œuvre au niveau national pour développer l'économie bleue.
- Conception de mesures propices (ou incitatives) au développement de l'économie bleue durable dans les cadres commerce et douane, comme la facilitation d'importation d'équipements verts, l'allègement de droits sur certains matériels de surveillance ou de restauration, ou la standardisation de codes tarifaires.
- Mandat et préparation de dossiers readiness GCF via l'ARAA afin de financer des activités d'amorçage nationales et multi pays.
- Production de gabarits de termes de référence, de modèles d'avis à manifestation d'intérêt et de canevas d'évaluation mutualisés pour réduire les coûts de transaction et accélérer les passations.

Effet levier attendu : les incitations et les readiness peuvent débloquent plusieurs millions d'euros sous forme de financements de préparation et de cofinancements publics à court terme.

Risques et parades : Délais d'adoption politique. Parades par un ciblage d'incitations à fort consensus, des consultations précoces avec les ministères des finances et du commerce, et un phasage réalisable avec premiers gains rapides.

UEMOA

L'UEMOA participera aux actions déployées par la Facilité volet régional en contribuant pleinement à l'élaboration de la stratégie régionale économie de la CEDEAO et particulièrement sur les questions de gestion intégrée des zones côtières et de préservation des écosystèmes. WASOP accompagnera directement la banque d'investissement de l'UEMOA et veillera aux synergies étroites avec WACA+ qui devrait accompagner directement l'action économie bleue durable de l'UEMOA.

D. FENETRE NATIONALE

L'assistance technique apportée spécifiquement au niveau pays s'appuiera sur le niveau de maturité du cadre EB du pays concerné sur la base des critères objectifs suivants :

- Existence d'une stratégie d'économie bleue adoptée et à jour ;
- Gouvernance et coordination interministérielle opérationnelles ;
- Financements déjà mobilisés et partenariats actifs ;
- Plan d'action et d'investissement formalisé avec priorités, coûts et calendrier ;
- Bancabilité du pipeline de projets incluant préféabilité, modèles économiques, sponsors et cofinancements ciblés.

Certains de ces critères seront considérés comme étant des prérequis pour mettre en œuvre certains types d'assistance technique au niveau national.

Les packages d'assistance technique « fondamentaux » (ATF) au niveau national, mentionnés ci-dessus, peuvent être composés des activités suivantes (liste non exhaustive) :

- Package A.1 : Cadre et stratégie avec feuille de route financement
- Package A.2 : Cadre et stratégie avec feuille de route financement – déploiement
- Package A.3 : Cadre de gouvernance
- Package A.4 : Bancabilité de projets
- Package A.5 : Accès aux fonds climat et bleus (pré-dépôt pays)
- Package A.6 : PME et MPME, conformité et ESG et préparation de dossiers bancables
- Package A.7 : Instruments de passage à l'échelle

Voir **Annexe 2 : Packages d'AT « fondamentaux » au niveau national** à la fin du présent document pour plus d'informations sur ces packages.

Prérequis

Un pays dont le cadre EB est peu développé pourra choisir en priorité le menu A pour produire une stratégie utilisable, un plan d'investissement priorisé et une feuille de route de financement, puis le menu B pour réaliser deux à trois préfaçibilités courtes et obtenir des notes bancables et des dossiers allégés. Un appui ciblé du menu D peut être ajouté si des petites entreprises sont directement concernées par les priorités retenues. Le menu C n'est pas recommandé à ce stade, sauf cas exceptionnel dûment justifié, car il suppose des éléments techniques et institutionnels encore absents. Le menu E n'est pas recommandé dans ce cas de figure.

Un pays dont le cadre EB est plus mature peut par exemple commencer par finaliser sa stratégie (menu A) afin de combler les manques et d'arrêter une liste courte de projets priorisés. Une AT « menu B » peut ensuite être mise en œuvre pour bâtir les préfaçibilités et les éléments financiers. Dès qu'un projet atteint un niveau suffisant, il active l'AT du menu C en mode préparation côté pays pour les fonds climat, avec sélection de l'entité accréditée appropriée. Le menu D peut être utilisé si des PME sont parties prenantes des projets. Le menu E reste déconseillé tant que les livrables des menus A et B ne sont pas produits.

Un pays dont le cadre EB est mature pourra concentrer ses moyens sur les menus B et C. Le menu B permet d'aboutir rapidement à des notes bancables solides et à des engagements préliminaires de cofinanceurs. Le menu C est prioritaire pour préparer les notes conceptuelles climat et les demandes de préparation de projet, avec no-objection de l'autorité nationale. Si un axe se distingue comme très porteur et si un sponsor et un intérêt d'investisseurs sont identifiés, une amorce du menu E sur un seul instrument est possible. Le menu A n'est activé qu'en cas de mise à jour ciblée strictement nécessaire.

Thématiques

La facilité accordera une importance particulière aux thématiques ci-dessous qui apparaissent dans les priorités des stratégies pays existantes en 2025. Cette liste n'est toutefois pas exhaustive et d'autres thématiques pourront être adressées si jugées prioritaires/stratégiques pour le développement de l'économie bleue durable dans le pays abritant la requête.

Tableau 3 : Thématiques et activités

Thématique	Activités types identifiées
1. Gouvernance intersectorielle & coordination nationale	Création ou appui à des comités techniques (CTEB, NIC, UCP), à la gouvernance interministérielle, à la coordination nationale ou régionale, ancrage institutionnel à la Primature/Présidence, soutien à la structuration d'une stratégie nationale (ex. Gambie)
2. Planification Spatiale Marine (PSM)	Développement de PSM, renforcement du lien entre GIZC et PSM, scénarios d'aménagement, SIG nationaux, assistance méthodologique
3. Structuration de projets bancables & finance bleue	Accompagnement à la structuration de projets bancables, soutien aux PME bleues, accès au crédit, obligations bleues, Blue Funds, instruments financiers mixtes (fonds de garantie, marketplace, etc.)
4. Développement de filières économiques inclusives	Appui à l'aquaculture durable (multi-trophique, pisciculture, ostréiculture), transformation halieutique, tourisme communautaire/écotourisme, métiers bleus féminins, valorisation d'espèces locales, énergies marines, valorisation des déchets marins
5. Formation & renforcement de capacités	Formations pratiques sur PSM, aquaculture durable, gestion intégrée, pêche durable, fiscalité bleue, développement local, création d'emplois, plateformes de formation bleue, mobilisation de la jeunesse
6. Appui à l'innovation, recherche et données	Soutien aux centres de recherche marine, projets pilotes, collecte de données, science participative, SIG, monitorings environnementaux, recherche appliquée
7. Protection des écosystèmes & carbone bleu	Appui à la restauration des mangroves, valorisation du carbone bleu, cogestion communautaire
8. Infrastructures résilientes & logistique portuaire	Appui à la modernisation des ports, infrastructures de résilience côtière, plateformes de transformation, logistique intégrée, cabotage, flotte nationale
9. Coopération régionale & transfrontalière	Projets d'AMP transfrontalières, harmonisation normative, plateforme régionale de coordination (ex. WACA), échanges d'expertise
10. Observatoires & suivi-évaluation	Appui à la création d'observatoires nationaux, mise en place d'indicateurs EB, suivi de résilience, observatoires marins/côtières locaux/régionaux

E. BUDGET

Le budget total de la Facilité Bleue est de 5,2 millions d'euros (5,2 M€). 3,9 M€ seront alloués aux enveloppes pays, soit jusqu'à 300.000 € par pays (13 pays). Une enveloppe de 300.000 € sera préservée jusqu'en octobre 2027 pour chacun des 13 Etats WASOP. A partir d'octobre 2027, WASOP pourra décider de réallouer les reliquats non engagés pour le déploiement d'autres activités.

BENEFICIAIRES DE LA FACILITE BLEUE

La Facilité Bleue est un mécanisme inclusif, capable de répondre aux besoins d'un large éventail d'acteurs impliqués dans la construction d'une économie bleue durable en Afrique de l'Ouest. Il n'existe pas de restriction a priori quant aux bénéficiaires : l'objectif est d'assurer une couverture large et cohérente, allant du secteur public aux communautés locales, en passant par le secteur privé, la société civile et les organisations régionales.

A. BENEFICIAIRES

Bénéficiaires de l'enveloppe pays

Le secteur public : les institutions publiques constituent un groupe cible essentiel de la FB. Il s'agit notamment des ministères en charge de la mer ou de la pêche, de l'environnement, de l'économie, des finances, du tourisme, des infrastructures et de l'énergie, ainsi que des agences nationales spécialisées (surveillance maritime, gestion côtière, aires marines protégées, planification spatiale marine). Les collectivités territoriales, en particulier les municipalités côtières et les régions littorales, sont également éligibles, compte tenu de leur rôle croissant dans la gestion de la résilience côtière, la planification de l'aménagement et la mise en œuvre de projets de proximité. La FB peut les soutenir par des missions d'assistance technique pour améliorer la réglementation ou la gouvernance, élaborer des stratégies nationales ou locales d'économie bleue, et renforcer leurs capacités à structurer et financer des projets.

Le secteur privé : la Facilité s'adresse également aux acteurs économiques, indispensables au développement de filières bleues compétitives et créatrices d'emplois. Les bénéficiaires incluent :

- Les Chambres de commerce et d'industrie, relais naturels entre le secteur public et les entreprises.
- Les organisations patronales et fédérations professionnelles représentant les filières halieutiques, aquacoles, portuaires, touristiques, énergétiques, ou encore bancaires.
- Les institutions financières privées, y compris les banques commerciales et les institutions de microfinance, qui pourront bénéficier d'une assistance pour développer des produits adaptés au financement des PME bleues (crédits saisonniers, garanties, assurance climatique).
- Dans certains cas, des entreprises privées, notamment les PME et start-ups engagées dans des initiatives innovantes (aquaculture durable, valorisation des déchets marins, énergies marines renouvelables, écotourisme).

L'appui consistera à faciliter leur accès aux financements, à renforcer leurs capacités de structuration de projets, et à les intégrer dans des réseaux régionaux d'innovation et de partenariat.

La société civile et les communautés locales : un accent particulier sera mis sur les organisations de la société civile, les associations communautaires et les coopératives locales, qui jouent un rôle déterminant dans la préservation des écosystèmes, la pêche artisanale, l'écotourisme, ou encore la sensibilisation des populations. Ces acteurs, souvent marginalisés dans l'accès au financement, bénéficieront de programmes de renforcement de capacités, et d'un appui à la structuration de leurs projets. La FB veillera également à favoriser l'inclusion des femmes, qui représentent près de 45 % de la main-d'œuvre dans la transformation et la commercialisation du poisson, ainsi que des jeunes, souvent porteurs d'initiatives entrepreneuriales innovantes mais exclus des circuits financiers classiques.

Les délégations de l'Union européenne (DUE) présentes dans la région : les DUE pourront soumettre des requêtes d'AT à la FB conformément aux critères d'éligibilité décrits ci-dessous.

Bénéficiaires de l'enveloppe régionale

Les organisations régionales et internationales : Enfin, la Facilité appuiera les principales organisations régionales : CEDEAO / BIDC, BOAD / UEMOA. Ces institutions constituent des relais incontournables pour l'intégration régionale, la coordination des politiques publiques et la mobilisation de financements internationaux. Leur implication garantira une meilleure articulation entre les niveaux national, régional et international, et favorisera la mise en place d'une architecture cohérente et durable de la finance bleue en Afrique de l'Ouest. Les interventions prévues avec les organisations régionales sont cadrées en amont.

B. CRITERES D'ELIGIBILITE

Pour être éligible, la requête devra remplir les conditions suivantes :

- **Conformité avec le champ géographique de WASOP** : Oui / Non
- **Conformité avec le calendrier de WASOP (2025-2029)** : Oui / Non
- **Conformité avec les champs thématiques abordés par la FB WASOP ?** Oui / Non
- **Conformité avec les objectifs WASOP Pilier 2** : vérifier si un éventuel chevauchement avec pilier 1 ou 3 est acceptable. Oui / Non
- **Disponibilité de l'expertise** : vérifier si le(s) domaine(s) d'expertise pertinents pour cette requête laissent envisager une probabilité raisonnable de trouver un expert qualifié. Oui / Non
- **L'intervention demandée est alignée avec les modes d'action de la FB** : Oui / Non
- **Montant indicatif de l'appui sollicité** : le montant estimé cadre-t-il avec les disponibilités de la FB pour le pays considéré ? Oui / Non

C. CRITERES D'EVALUATION

Si la requête est éligible, elle sera évaluée sur la base de critères objectifs et prédéfinis (notés de 1 à 4, 4 étant la note la plus élevée - pour éviter les notes moyennes).

- **Faisabilité générale** (alignement entre durée, moyens requis, relations moyens – objectifs) ;
- **Effet levier 1** : l'intervention présente un effet levier financier acceptable ;
- **Effet levier 2** : l'appui de la FB s'inscrit dans un processus structuré et déjà engagé ;
- **Effet levier 3** : l'appui sollicité de la FB permet de débloquent ou d'accélérer un processus en cours crucial en matière de développement de l'économie bleue (par exemple préparation d'une stratégie nationale) ;
- **Clarté de la demande** : descriptions du contexte, de la demande, de ses objectifs et résultats attendus claires. En d'autres termes, la rédaction des termes de référence est-elle une question simple ou complexe ?
- **Efficacité potentielle** : dans quelle mesure l'intervention de la Facilité Bleue peut suffire à régler les problèmes à résoudre décrits dans le formulaire de requête ? Ou la résolution de ces problèmes dépend-elle aussi de nombreux autres facteurs ?
- **Partenariats** : les effets attendus de l'intervention peuvent se traduire aussi par des bénéfices pour des institutions partenaires du demandeur ?
- **Effet pilote** : l'intervention débouche sur des résultats ou la mise au point d'un itinéraire technique ou de solutions éventuellement répliquables et documentées. La problématique abordée ou la question posée sont novatrices ;
- **Crédibilité du demandeur** : reconnaissance et crédibilité opérationnelle de l'institution représentée par le demandeur ;
- **Intérêt thématique** : les thématiques abordées par l'intervention demandée de la FB sont-elles considérées comme prioritaires dans le cadre de WASOP, au contraire plutôt périphériques ?
- **Contribution aux objectifs de la facilité** : l'intervention contribue-t-elle à l'atteinte des objectifs de la Facilité Bleue ?

GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT DE LA FACILITE BLEUE

A. GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT DE L'AT « PAYS »

Etape préliminaire : Lancement de la Facilité Bleue et webinaire de présentation

La Facilité Bleue sera lancée le 26 novembre 2025 lors d'un webinaire de présentation de l'offre de services de la Facilité et de ses modalités d'accès. Seront invités à ce webinaire les personnes et structures ayant participé au lancement de WASOP, les points focaux WASOP des pays couverts par le programme, les organisations régionales, les DUE, ainsi que toute structure intéressée par l'offre de services de la FB concourant aux objectifs et résultats visés par la Facilité.

Etape 1 : Expression d'intérêt

La première phase du processus de requête d'AT est l'expression d'intérêt qui se fait en remplissant un **formulaire d'expression d'intérêt** accessible à ce [lien](#). Ce formulaire simple (2 pages) permet de décrire l'expression d'intérêt, l'institution émettrice, le(s) domaine(s) thématique(s) concerné(s), etc. Toute partie intéressée peut envoyer une expression d'intérêt.

L'expression d'intérêt est analysée par la Facilité Bleue qui y répond dans un délai de 30 jours. Trois types de réponse possibles : 1) avis favorable ; 2) avis réservé (demande à préciser) ; 3) avis défavorable (refus motivé). Dans le cas d'un avis favorable, il sera envoyé au demandeur un formulaire de requête (voir ci-dessous).

Etape 2 : Requête d'assistance technique

En communiquant son avis favorable à une Expression d'Intérêt, la Facilité Bleue transmettra à l'entité émettrice un **formulaire de requête d'Assistance Technique**. La Requête d'Assistance Technique est plus détaillée que l'Expression d'Intérêt. Le demandeur y fournit des informations relatives au contexte, au(x) problème(s) à résoudre, à l'objectif de l'intervention sollicitée, aux résultats attendus, aux géographies concernées, aux antécédents de la requête, ainsi qu'aux bénéficiaires et partenaires éventuels. La requête détaille également l'expertise demandée (nombre d'experts, spécialités, etc.) ainsi que les contrepartie(s) et autre(s) contribution(s) mobilisables par le demandeur. La requête d'AT est transmise par formulaire électronique ou par email à la Facilité Bleue. La validation de l'Expression d'Intérêt par la FB est un prérequis de l'évaluation d'une requête d'AT.

Etape 3 : Analyse et sélection des requêtes d'assistance technique

Les requêtes sont analysées sur la base d'une grille d'évaluation distinguant critères d'éligibilité et critères d'évaluation.

Un Comité de la Facilité est mis en place pour analyser et sélectionner les requêtes d'assistance à soutenir.

Après consultation-avis du Comité de la Facilité, la FB informe le demandeur (dans un délai maximum de 60 jours après la soumission de la requête) : 1) acceptation de la requête ; 2) requête à préciser ; 3) rejet motivé.

Etape 4 : Plan d'Appui / Termes de référence

Pour chaque requête validée, un plan d'appui / TDR est co-élaboré et validé par la FB et le bénéficiaire. Ce plan précise la nature des prestations (expertise technique, formation, études, structuration de projets, etc.), le calendrier d'intervention, le budget mobilisé, l'implication de l'entité requérante (contribution, contrepartie, etc.), les résultats attendus et les modalités de suivi-évaluation.

Etape 5 : Mise en œuvre de l'assistance technique

Dès que le Plan d'appui / TDR est validé, la FB met en œuvre l'assistance technique convenue. La mise en œuvre (mobilisation des experts, déploiement des experts sur le terrain, etc.) est assurée et supervisée par la FB, en étroite collaboration avec l'entité ayant formulé la requête.

Etape 6 : Rapport de clôture, capitalisation, retour d'expérience

À l'issue de la mise en œuvre, la Facilité Bleue prépare un rapport de clôture qui résume les activités de l'intervention et résultats obtenus, analyse les succès et échecs, documente les leçons apprises et atteste de l'achèvement de l'activité. Ce rapport visera également un objectif de capitalisation de l'expérience et fournira une base de référence pour les activités futures. Ces enseignements sont partagés lors des réunions annuelles de gouvernance et via le Réseau des praticiens de l'économie bleue.

B. GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT DE L'AT « REGIONALE »

L'Assistance technique au profit des entités régionales (CEDEAO, BIDC, BOAD, UEMOA) répondra à une autre logique et sera coconstruite en direct entre WASOP et les entités. Elles seront précédées de protocoles d'accord (qui pourraient être signés lors du lancement du WASOP à Mindelo, Cap Vert, le 4 novembre 2025 ou ultérieurement).

WASOP et la FB rendront compte des missions d'AT régionales au Comité de la Facilité, au Comité Technique de Suivi et/ou au COPIL.

C. PARAMETRES CLES

Effet de levier

Pour maximiser l'impact systémique de la Facilité Bleue, un effet de levier financier significatif est visé, estimé dans une fourchette de 1:5 à 1:10. Cela signifie que chaque euro mobilisé par la Facilité – que ce soit sous forme d'assistance technique, d'appui à la structuration ou de financement d'études préparatoires – devrait permettre de générer entre 5 et 10 euros de financement additionnel en provenance de bailleurs publics, d'institutions financières internationales, ou d'investisseurs privés. Ce levier est fondamental pour permettre à la Facilité d'être un outil catalyseur, capable de déclencher des dynamiques de financement beaucoup plus larges que son enveloppe initiale.

Les leviers opérationnels pour activer cet effet multiplicateur incluent :

- La réduction des coûts de transaction et des risques perçus par les bailleurs, grâce à un appui technique ciblé qui améliore la qualité des projets présentés : meilleure préparation des business plans, conformité aux critères des fonds climat, intégration des dimensions ESG, alignement sur les priorités nationales et régionales.
- La facilitation de l'accès aux mécanismes de financement complexes, notamment le financement mixte (blended finance), les garanties de crédit ou de performance, les financements concessionnels ou résultats, ou encore la promotion de mesures d'incitations fiscales qui

pourraient faciliter le financement de plusieurs projets dans un même secteur. Ces dispositifs exigent un haut niveau d'ingénierie, souvent hors de portée des porteurs de projets, et pour lesquels la Facilité peut jouer un rôle clé de « traducteur technique ».

- L'encouragement au cofinancement régional / local, notamment en structurant des projets qui s'intègrent dans les priorités sectorielles et budgétaires des pays. Cela améliore leur recevabilité politique et leur inscription dans des logiques de programmation pluriannuelle, ce qui renforce leur attractivité pour les bailleurs.
- Le ciblage de projets à fort potentiel de réplique ou d'effet démonstratif, capables d'attirer d'autres partenaires financiers dans un second temps. Une intervention stratégique de la Facilité sur un projet pilote peut servir de preuve de concept et déclencher des financements en cascade dans d'autres territoires ou filières.

Afin de concrétiser cette ambition, la Facilité cherche à construire des partenariats financiers structurants, associant notamment :

- Des institutions financières internationales et banques de développement (BAD, AFD, KfW, Banque mondiale, IFC, Proparco, etc.), qui pourraient cofinancer certains volets, mettre à disposition des lignes de crédit bleues, ou contribuer à la mise en œuvre de garanties ou de fonds de partage de risques ;
- Des fonds internationaux thématiques, tels que le Fonds vert pour le climat (GCF), le GEF ou autres fonds thématiques des bailleurs pour lesquels la Facilité peut préparer des dossiers solides et jouer un rôle d'interface technique ;
- Des partenaires privés et fonds d'investissement à impact, qui pourraient être mobilisés sur certains segments spécifiques (valorisation des ressources marines, éco-tourisme, infrastructures côtières durables, etc.) dès lors que le risque initial est réduit.

Un système de suivi rigoureux pour mesurer le levier généré

Un cadre de suivi-évaluation spécifique sera mis en place. Il permettra notamment de :

- Tracer les volumes de financements mobilisés suite aux interventions de la Facilité (en différenciant assistance technique, cofinancement, accompagnement au montage, etc.) ;
- Catégoriser les sources de financement mobilisées (public, privé, multilatéral, concessionnel, philanthropique...) ;
- Documenter les co-investissements obtenus et les engagements financiers postérieurs à l'intervention de la Facilité, y compris en termes de réplique ou d'extension des projets accompagnés.

Ce cadre contribuera à alimenter le reporting de la Facilité et à renforcer la crédibilité du dispositif auprès des bailleurs et partenaires institutionnels.

D. COMMUNICATION

La communication constitue un levier stratégique pour assurer la visibilité, la crédibilité et l'appropriation de la Facilité Bleue par l'ensemble des parties prenantes. Elle vise non seulement à informer sur l'existence du mécanisme et ses modalités de fonctionnement, mais aussi à promouvoir une culture partagée autour de l'économie bleue durable en Afrique de l'Ouest.

La stratégie de communication de la FB repose sur plusieurs objectifs complémentaires. Elle vise tout d'abord à garantir une information claire, transparente et accessible pour les bénéficiaires potentiels, afin qu'ils puissent comprendre facilement comment soumettre une manifestation d'intérêt, quels types d'appuis sont disponibles et selon quels critères les demandes sont examinées. Ensuite, elle contribuera à valoriser les résultats concrets obtenus par la Facilité, en mettant en avant les projets soutenus, les bonnes pratiques et les impacts positifs sur les communautés locales, les entreprises et les écosystèmes. Elle aura également pour rôle de renforcer la notoriété régionale et internationale de la Facilité, en la positionnant comme un mécanisme phare de coopération entre l'Union européenne et l'Afrique de l'Ouest dans le domaine de l'économie bleue.

Les actions de communication seront déployées sur plusieurs canaux complémentaires. Une page internet dédiée sur le site d'Expertise France constituera le point d'entrée principal, offrant des informations sur la FB et un lien vers le formulaire d'expression d'intérêt. Des bulletins d'information électroniques et des newsletters permettront de tenir informés les partenaires, tandis que des campagnes de communication ciblées sur les réseaux sociaux et dans la presse régionale viendront élargir l'audience auprès du grand public. La production de supports visuels (vidéos, infographies, fiches projets) facilitera la vulgarisation et la diffusion d'exemples concrets. Les DUE seront également utilisées comme canaux de communication.

La communication s'appuiera également sur des événements structurants. La participation à des forums régionaux et internationaux (BlueInvest Africa, Finance in Common, Conférence des Nations Unies sur l'Océan, etc.) permettra de présenter les résultats de la Facilité et de renforcer son ancrage dans les réseaux de la finance bleue mondiale. Les résultats seront diffusés régulièrement pour partager les expériences, présenter les résultats intermédiaires et favoriser la capitalisation collective.

Enfin, une attention particulière sera portée à la communication de proximité auprès des acteurs locaux : associations de pêcheurs, coopératives, PME, collectivités. Des actions spécifiques, menées dans les langues locales lorsque nécessaire, permettront de s'assurer que l'information parvient jusqu'aux communautés directement concernées.

La communication autour de la Facilité Bleue assurera une forte visibilité à l'Union Européenne et se conformera aux directives de l'UE en matière de visibilité.⁴

À travers cette stratégie, la communication sur la Facilité Bleue contribuera à renforcer la confiance des partenaires financiers et institutionnels, à encourager l'engagement du secteur privé, et à stimuler la participation des communautés locales pour le développement de l'économie bleue durable en Afrique de l'Ouest.

⁴

https://international-partnerships.ec.europa.eu/knowledge-hub/communicating-and-raising-eu-visibility-guidance-external-actions_fr

Annexe 1 : Projet de grille d'évaluation des requêtes

[Ceci est un projet de grille d'évaluation qui pourra faire l'objet d'ajustements.]

CRITERES D'ELIGIBILITE

Conformité avec le champ géographique de WASOP : Oui / Non

Conformité avec le calendrier de WASOP (2025-2029) : Oui / Non

Conformité avec les champs thématiques abordés par la FB WASOP ? Oui / Non

Conformité avec les objectifs WASOP Pilier 2 : vérifier si un éventuel chevauchement avec pilier 1 ou 3 est acceptable ? Oui / Non

L'intervention demandée est alignée avec les modes d'action de la FB : Oui / Non

Montant indicatif de l'appui sollicité : le montant estimé cadre-t-il avec les disponibilités de la FB pour le pays considéré ? Oui / Non

Disponibilité expertise : vérifier si le(s) domaine(s) d'expertise pertinents pour cette requête laissent envisager une probabilité raisonnable de trouver un expert qualifié.

CRITERES D'EVALUATION (notés de 1 à 4, 4 étant la note la plus élevée).

FAISABILITE

Faisabilité générale (alignement entre durée, moyens requis, relations moyens – objectifs) : estimation 1-4

EFFETS LEVIER

Effet levier 1 : L'intervention présente un effet levier financier acceptable (1-4)

Effet levier 2 : L'appui de la FB s'inscrit dans un processus structuré et déjà engagé (1-4)

Effet levier 3 : l'appui sollicité de la FB permet de débloquer ou d'accélérer un processus en cours crucial en matière de développement de l'économie bleue (par exemple préparation d'une stratégie nationale (1-4).

CLARTE DE LA REQUETE

Clarté de la demande : descriptions du contexte, de la demande, de ses objectifs et résultats attendus claires. En d'autres termes, la rédaction des termes de référence est-elle une question simple ou complexe ? (1-4)

EFFICACITE

Efficacité potentielle : dans quelle mesure l'intervention de la Facilité Bleue peut suffire à régler les problèmes à résoudre décrit dans le formulaire de requête ? Ou la résolution de ces problèmes dépend elle aussi de nombreux autres facteurs ? (1 à 4)

PARTENARIATS

Partenariats : les effets attendus de l'intervention peuvent se traduire aussi par des bénéfices pour des institutions partenaires du demandeur ? (1-4)

EFFET PILOTE

Effet pilote : l'intervention débouche sur des résultats ou la mise au point d'un itinéraire technique ou de solutions éventuellement répliquables. La problématique abordée ou la question posée sont novatrices (1-4).

DEMANDEUR

Crédibilité du demandeur : reconnaissance et crédibilité opérationnelle de l'institution représentée par le demandeur (1-4)

INTERET THEMATIQUE WASOP

Intérêt thématique : les thématiques abordées par l'intervention demandée de la FB sont-elles considérées comme prioritaires dans le cadre de WASOP 2, au contraire plutôt périphériques ? (1-4)

COHERENCE STRATEGIES / POLITIQUES

Cohérence politiques nationales : les thématiques abordées par l'intervention demandée de la FB sont-elles cohérentes avec les priorités stratégiques et politiques du pays ?

INCLUSION

Inclusion : les modalités de prise en compte du genre et de l'inclusion éventuellement proposées par le demandeur sont-elles satisfaisantes ?

Annexe 2 : Packages d'AT « fondamentaux » au niveau national

Les packages d'assistance technique « fondamentaux » (ATF) au niveau national, mentionnés ci-dessus, peuvent être composés des activités suivantes (liste non exhaustive) :

Package A.1 : Cadre et stratégie avec feuille de route financement

Nature : Assistance technique – étude stratégique et opérationnelle.

Objectif : Doter le pays d'une stratégie d'économie bleue à jour, opérationnelle et chiffrée, assortie d'un plan d'investissements priorisé et d'une feuille de route de financement réaliste à 12–24 mois, pour alimenter un pipeline de projets pré-bancables et faciliter les passerelles vers les lignes BOAD/BIDC et, si pertinent, les guichets climat.

Cible : Ministères en charge de l'économie bleue (pêches, environnement, planification, finances, transport/ports, tourisme), autorités locales côtières, agences d'exécution, point focal climat (NDA), et représentants du secteur privé/PME et de la société civile concernés.

Résultats attendus :

- Stratégie d'économie bleue finalisée ou actualisée, validée techniquement.
- Plan d'investissements priorisé et chiffré (capex/opex indicatifs, sources pressenties), avec matrice de priorisation transparente.
- Short-list de 5 à 10 projets "pré-bancables" avec fiches synthèse normalisées.
- Feuille de route de financement 12–24 mois (cibles, instruments, séquence d'actions, jalons, responsabilités).
- Paquet d'outils réutilisables : canevas de fiches-projets, grilles de priorisation, ToR types pour études complémentaires, checklists de pré-conformité ESMS/genre, trame de suivi M&E.

Ce que cela finance : la mobilisation d'experts pour finaliser ou actualiser la stratégie nationale d'économie bleue, établir un plan d'investissements priorisé et une feuille de route de financement sur 12 à 24 mois, conduire une revue institutionnelle légère avec recommandations opérationnelles, animer des séances de travail et un atelier national de validation, et produire des modèles utiles comme des canevas, grilles de vérification, termes de référence et fiches de suivi.

Coûts éligibles typiques : honoraires de consultants en politiques publiques, finance et juridique, facilitation et rédaction, logistique d'atelier raisonnable, petites acquisitions de données, traduction et mise en forme.

Ce que cela ne finance pas : rédaction complète de lois ou décrets, mandat souverain (toutefois la facilité peut faire des projets soumis à l'appréciation des autorités), réformes législatives lourdes, équipements ou tout investissement.

Package A.2 : Cadre et stratégie avec feuille de route financement – déploiement

Nature : Assistance technique – étude stratégique et opérationnelle

Objectif : Fournir un diagnostic sur l'état de mise en œuvre de la stratégie économie bleue, fournir les documents manquants (stratégie de financement) identifier les goulots d'étranglement, analyse de la gouvernance et de sa mise en œuvre, fournir un set de recommandations et feuille de route opérationnelle pour améliorer le déploiement incluant une coordination intersectorielle efficace.

Cible : Autorités en charge de l'économie bleue durable (pêches, environnement, planification, finances, transport/ports, tourisme) disposant d'un cadre / d'une stratégie d'économie bleue durable souhaitant « booster » le déploiement de cette stratégie/politique.

Résultats attendus :

- Diagnostic complet du niveau de mise en œuvre de la stratégie économie bleue, incluant les forces, faiblesses, opportunités et contraintes institutionnelles, techniques et financières.
- Recommandations opérationnelles et feuille de route de déploiement (12–24 mois) intégrant les actions prioritaires, les responsabilités, les jalons, les outils de coordination intersectorielle et un plan de suivi-évaluation.

Ce que cela finance : la mobilisation d'experts pour réaliser un diagnostic du déploiement de la stratégie, identifier les goulots d'étranglement et besoins institutionnels, proposer des améliorations de la gouvernance et des arrangements interinstitutionnels, élaborer une stratégie de financement manquante ou incomplète, concevoir une feuille de route d'exécution avec priorités, séquences et acteurs, et animer un atelier national de restitution et de validation.

Coûts éligibles typiques : honoraires de consultants en politiques publiques, finances, gouvernance et organisation institutionnelle, appui logistique raisonnable pour ateliers et réunions intersectorielles, collecte et traitement de données complémentaires, production et mise en forme de livrables, traduction et facilitation.

Ce que cela ne finance pas : études de faisabilité détaillées, réformes législatives lourdes, travaux, équipements ou dépenses d'investissement, mandats souverains, ou la mise en œuvre directe des recommandations issues de la feuille de route.

Package A.3 : Cadre de gouvernance

Nature : Assistance technique – appui institutionnel et organisationnel

Objectif : Mettre en place ou renforcer un cadre de gouvernance opérationnel, inclusif et efficace pour la mise en œuvre de la stratégie d'économie bleue durable, à travers une meilleure coordination intersectorielle, une répartition claire des rôles et responsabilités, et des mécanismes de concertation régulière entre acteurs publics, privés et société civile.

Cible : Ministères et agences impliqués dans l'économie bleue, autorités locales côtières, plateformes interinstitutionnelles, organisations du secteur privé, associations professionnelles et acteurs de la société civile concernés.

Résultats attendus :

- Diagnostic de la gouvernance existante et cartographie institutionnelle des acteurs et de leurs mandats.

- Cadre de gouvernance formalisé (comité interministériel, plateforme de coordination, ou groupe de travail thématique) avec mandat, règles de fonctionnement et plan d'action.
- Mécanismes de participation du secteur privé et de la société civile mis en place (comité consultatif, charte de partenariat, forum annuel, etc.).

Ce que cela finance : l'appui technique pour concevoir et formaliser un dispositif de gouvernance adapté à l'économie bleue : diagnostic institutionnel et organisationnel, clarification des rôles, élaboration de termes de référence et de manuels de fonctionnement, appui à la mise en place d'une plateforme de coordination ou d'un comité national, facilitation d'ateliers de concertation, et production de livrables institutionnels (chartes, plans d'action, protocoles d'accord).

Coûts éligibles typiques : honoraires d'experts en gouvernance et organisation institutionnelle, modération et facilitation, assistance juridique pour cadrage institutionnel, logistique d'ateliers et de réunions de coordination, production de documents institutionnels, traduction et diffusion.

Ce que cela ne finance pas : réformes législatives lourdes, création d'agences ou d'organismes nouveaux, salaires ou indemnités permanentes, travaux ou équipements, ou tout investissement matériel.

Package A.4 : Bancabilité de projets

Objectif : Transformer deux à trois projets prioritaires en dossiers finançables à court terme en produisant une préfaçabilité technico-économique, un modèle financier robuste, un pré-screening environnemental et social conforme à un ESMS bancaire, une term sheet indicative et une data-room légère permettant l'orientation vers une ligne publique ou privée BOAD/BIDC, une banque locale, ou, si pertinent, une articulation ultérieure avec un guichet climat via le Menu C.

Cible : Maîtrises d'ouvrage publiques et collectivités, opérateurs privés et PME, unités de gestion de projets, agences techniques, partenariats public-privé et leurs conseillers.

Résultats attendus :

- Deux à trois notes "pré-bancables" par pays avec synthèse techno-éco et estimation CAPEX/OPEX
- Un modèle financier par projet avec hypothèses, scénarios et analyses de sensibilité
- Un pré-criblage ESMS et genre avec plan de mise en conformité et jalons d'études à venir
- Une term sheet indicative décrivant sources et instruments de financement cibles, conditions clés et étapes d'instruction
- Une data-room légère par projet : note exécutive, extraits du modèle, cartes et schémas, lettres d'intérêt le cas échéant

Ce que cela finance : des préfaçabilités rapides pour deux à trois projets prioritaires afin de préciser les options techniques, la demande, les ordres de grandeur CAPEX et OPEX et l'économie du modèle, la modélisation financière et une première analyse des risques, une ébauche de term sheet indiquant qui finance quoi, un pré-criblage environnemental et social avec trajectoire de conformité, la cartographie des cofinancements et un plan d'engagement avec les financeurs, ainsi que la constitution d'une data room simplifiée par projet.

Coûts éligibles typiques : honoraires de spécialistes sectoriels, modélisateur financier et conseiller ESG, vérifications de terrain ciblées, achats ponctuels d'images ou de données et appui à la prise de contact investisseurs.

Ce que cela ne finance pas : études de faisabilité complètes, ingénierie détaillée, ESIA et permis, travaux, équipements ou dépenses opérationnelles.

Package A.5 : Accès aux fonds climat et bleus (pré-dépôt pays)

Nature : Assistance technique de montage de projet et de qualification à des fonds (FVC, FEM, autres mécanismes climat/biodiversité).

Objectif : Préparer, côté pays, une à deux notes conceptuelles conformes aux exigences des fonds climat/bleus et obtenir les prérequis administratifs (notamment la non objection de l'Autorité nationale désignée) afin de permettre à une entité accréditée (EA/EI) de déposer rapidement un dossier complet et d'accéder aux guichets de préparation de projets (Project Preparation Facility – Facilité de préparation de projet) / Project Preparation Grant – Subvention de préparation de projet).

Cible : Ministères et agences publiques porteuses de projets, points focaux climat (NDA), agences d'exécution nationales, et, le cas échéant, partenaires opérateurs identifiés pour la mise en œuvre.

Résultats attendus :

- Sélection transparente de 1 à 2 idées de projet alignées sur les priorités nationales (CDN/PNA/stratégie EB)
- Notes conceptuelles prêtes à dépôt (GCF CN et/ou GEF PIF), incluant logique d'impact, cadre de résultats, indicateurs, bénéficiaires et budgets indicatifs
- Pré-criblage environnemental et social, ébauche de Plan d'action genre, plan de parties prenantes et mécanisme de plaintes au niveau projet
- Plan de co-financement préliminaire (sources publiques/privées, instruments visés) et lettre(s) d'intérêt lorsque possible
- Dossier de non objection NDA préparé et calendrier de revue convenu
- Appariement avec une entité accréditée (BOAD, BIDC, CSE, PNUD, FAO...): rôles et prochaine étape confirmés
- Demande(s) de préparation de projet rédigée(s) (GCF PPF / GEF PPG) pour financer la phase d'étude complète et de structuration

Ce que cela finance : la préparation côté pays avant soumission par une entité accréditée, incluant la sélection d'une à deux idées alignées sur les NDC et la stratégie EB, la rédaction de notes conceptuelles GCF ou GEF avec théorie du changement et cadre de résultats, un pré-criblage environnemental et social et une esquisse de plan genre, la préparation du plan de cofinancement, l'appui au processus de no-objection auprès de l'autorité nationale désignée, l'identification de l'entité accréditée la plus adaptée et la rédaction des demandes de readiness ou de préparation de projet comme PPF ou PPG.

Coûts éligibles typiques : honoraires de spécialistes en finance climat, genre et ESG, consolidation de données de base, consultations et documentation, accompagnement du processus NDA et production des livrables.

Ce que cela ne finance pas : démarches d'accréditation d'entités, coûts côté sponsor, structuration de lignes régionales de crédit ou de garanties qui relèvent du niveau régional avec la BOAD et la BIDC.

Package A.6 : PME et MPME, conformité et ESG et préparation de dossiers bancables

Nature : Assistance technique appliquée avec formation ciblée, coaching individuel et échanges entre pairs

Objectif : Accompagner un portefeuille de cinq à dix entreprises côtières et maritimes pour formaliser la gestion, mettre en place les fondamentaux ESG et produire des dossiers de crédit complets et crédibles, prêts à être soumis aux banques locales et aux futures lignes privées BOAD ou BIDC

Cible : PME et micro PME des chaînes de valeur bleues, coopératives et GIE, associations professionnelles et jeunes entreprises en phase de croissance ayant déjà une activité et un chiffre d'affaires

Résultats attendus :

- Pour chaque entreprise, un pack « bank ready » comprenant plan d'affaires, états financiers de base, projections à trois ans, besoins de financement et garanties disponibles
- Une politique ESG de base et un plan d'actions incluant santé sécurité au travail, gestion des déchets et mécanisme simple de plaintes
- Un dossier de crédit complet mis en forme selon les exigences des banques locales et des lignes bleues, avec au moins trois à cinq dossiers effectivement déposés sur la cohorte
- Une courte note de conformité préliminaire au regard d'un ESMS bancaire et une feuille de route pour les compléments requis
- Un répertoire de pièces justificatives standardisées et un mini tableau de bord de suivi des demandes

Ce que cela finance : un accompagnement pour un petit portefeuille d'entreprises afin de formaliser la gestion, préparer des dossiers bancables avec plan d'affaires, historiques, trésorerie et projections, mettre en place une politique ESG de base avec un plan d'actions couvrant santé et sécurité et mécanismes de réclamation, emballer les demandes de crédit et organiser des mises en relation avec les banques locales ou de futures lignes bleues, ainsi que de courtes formations à la gestion financière et au reporting.

Coûts éligibles typiques : honoraires d'un coach PME, appui comptable et conseiller ESG, ateliers collectifs, modèles et outils pratiques.

Ce que cela ne finance pas : fonds de roulement, stocks, équipements, garanties ou toute dépense d'exploitation.

Package A.7 : Instruments de passage à l'échelle

Nature : Assistance technique de structuration financière (étude de conception d'instrument, cadrage juridique et opérationnel, sondage investisseurs)

Objectif : Concevoir, pour un axe prioritaire, un instrument prêt à engager la phase de montage (facilité de garantie, fenêtre de blinding, contrat à résultats, obligation bleue ou mécanisme de paiement à la performance) en définissant sa logique d'impact, sa gouvernance, ses règles d'éligibilité, son modèle financier et son calendrier de lancement, avec arrimage aux canaux régionaux (BOAD/BIDC) et aux pipelines pays

Cible : Ministère des finances et tutelles sectorielles, banques publiques/DFI nationales, régulateurs financiers le cas échéant, BOAD/BIDC comme sponsors potentiels, investisseurs institutionnels/banques commerciales, opérateurs privés éligibles

Résultats attendus :

- Note de conception d'instrument validée (théorie du changement, indicateurs, critères d'éligibilité, pipeline cible, additionnalité)
- Term sheet d'instrument et modèle de flux (cash-flow waterfall, première tarification, partage des risques, exigences de reporting/ESMS/taxonomie)
- Note de gouvernance (rôles, comités, délégations), manuel opérationnel esquissé et documents types (éligibilité, demande, suivi)
- Dossier juridique de cadrage (analyse réglementaire, options d'ancrage institutionnel, conformité marchés publics/concessions si pertinent)
- Compte rendu de market sounding (investisseurs/banques/garantisateurs) avec lettres d'intérêt si possible et feuille de route de lancement (jalons, responsabilités, budget de montage)

Ce que cela finance : des travaux de pré-structuration pour un instrument choisi avec le pays, par exemple obligation bleue, facilité de garantie, contrat à résultats ou fenêtre de blending, comprenant le sondage de marché auprès d'investisseurs et d'institutions financières de développement, la comparaison des options et la recommandation d'un schéma, la rédaction d'une note de gouvernance avec règles d'éligibilité et critères de pipeline, une feuille de route d'implémentation et l'identification du porteur et de l'ancrage juridique appropriés.

Coûts éligibles typiques : honoraires de conseil transactionnel, cadrage juridique amont, modélisation de l'instrument et échanges avec investisseurs.

Ce que cela ne finance pas : coûts d'émission d'obligations, capitalisation de garanties, dotations de fonds, engagements conditionnels, travaux ou équipements.